

**ISRAËL ET TERRITOIRES
OCCUPÉS**

**Amnesty International appelle le
Conseil de sécurité des Nations
unies à déployer immédiatement
une équipe d'enquêteurs
indépendants à Jénine**
Index AI : MDE 15/049/02

Amnesty International, dont les délégués mènent actuellement des investigations à Jénine, a appelé le Conseil de sécurité à donner pour instructions au secrétaire général des Nations unies de déployer sans délai une équipe internationale d'experts faisant autorité, chargés d'enquêter sur les atteintes aux droits humains présumées avoir eu lieu à Jénine au cours des douze derniers jours.

« Selon les principes du droit international, lorsque des personnes sont mortes dans des circonstances controversées, une enquête impartiale doit être menée avec la coopération de toutes les parties concernées, a déclaré Amnesty International. Nous demandons instamment que des experts internationaux soient déployés sur le terrain et autorisés à entrer dans Jénine maintenant, et que ces experts soient mandatés pour

mener dans les plus brefs délais une enquête indépendante et exhaustive et rendre compte publiquement des résultats de leurs investigations. »

L'organisation de défense des droits humains a ajouté que cette équipe d'enquêteurs internationale indépendante, dotée des moyens nécessaires à l'accomplissement de sa tâche, devrait être composée de personnes connues pour leur impartialité et leur intégrité, disposant de compétences confirmées en matière d'enquêtes pénales et de criminalistique. Elle devrait comprendre des spécialistes de la médecine légale, de la balistique ainsi que des droits humains et du droit humanitaire. Certains membres de cette équipe devraient également disposer d'une expérience reconnue en matière de protection des témoins et des victimes – notamment des femmes et des enfants – et d'assistance à ces personnes. Ces enquêteurs devraient rendre publics les résultats de leurs investigations dès que possible.

« Pour que cette équipe puisse s'acquitter de sa tâche, les deux parties devraient coopérer pleinement avec elle et lui accorder

une totale liberté d'accès aux personnes avec lesquelles elle voudrait s'entretenir, aux lieux qu'elle souhaiterait visiter et aux documents qu'elle voudrait consulter », a indiqué Amnesty International.

L'accord conclu devant la Haute Cour de justice d'Israël autorisant à entrer dans Jénine le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) – qui ne pouvait plus s'y rendre depuis le 3 avril, comme toutes les autres organisations – a constitué un premier pas. Cet accord a été conclu après que des plaintes eurent été déposées afin d'empêcher les Forces de défense d'Israël (FDI) d'enterrer les corps de Palestiniens.

L'organisation a également salué la résolution adoptée le 5 avril par la Commission des droits de l'homme des Nations unies, priant la Haut Commissaire aux droits de l'homme de conduire une mission dans les Territoires occupés et de faire part de ses constatations et recommandations à la Commission. Le gouvernement israélien n'a toutefois pas encore donné son accord à cette initiative. Étant donné les informations recueillies

par les délégués d'Amnesty International dans la région, l'organisation estime qu'une enquête doit être menée de toute urgence par une équipe dotée du mandat et des ressources nécessaires pour procéder à des investigations approfondies sur les allégations concernant Jénine. _

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>